

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 19 JUIL 2024

DECRET N° 24 - 092 /PR

Portant nomination du Commissaire
Général au Plan.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-105/PR du 27 août 2009, portant institution d'un Commissariat Général au Plan ;
- VU le décret N°14-184/PR du 09 décembre 2014, portant réorganisation du Secrétariat Général du Gouvernement de l'Union, notamment en son article 14 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame NAJDA SAID ABDALLAH, précédemment Secrétaire Générale au Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures est nommée Commissaire Générale au Plan, en remplacement de Monsieur FOUAD GOULAME.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani